



POUR ENTERRER LES DIRECTIVES LIBÉRALES LE 29 MAI IL FAUT DIRE “NON”

Directive Bolkestein

> Ceux qui ont cru que le projet de directive Bolkestein sur la libéralisation des services était "abandonné" se sont lourdement trompés. Dès la fin du Conseil des chefs d'Etat le 23 mars, le président en exercice de l'Union européenne affirmait clairement que la directive serait "réexaminée et non retirée". Rien dans les conclusions des chefs d'Etat n'indique d'ailleurs la disparition du fameux "principe du pays d'origine" qui permettrait de faire travailler en France des salariés aux conditions en vigueur dans les pays de l'Est. D'ici l'été, le Parlement européen pourra certes proposer des modifications mais la Commission ne sera pas obligée de les retenir quand elle soumettra à nouveau le texte aux chefs d'Etat et de gouvernement à l'automne. C'est ça la démocratie européenne !

Directive temps de travail : vers la semaine de 65 h

> Adopté en septembre 2004 par la Commission le projet de directive sur le temps de travail est aujourd'hui en discussion au Parlement européen et ne devrait être adopté définitivement par le Conseil des chefs d'Etat qu'après le référendum. Ce projet représente une double régression sociale. D'abord la durée maximale de travail de 48 h hebdomadaires en moyenne ne serait plus calculée sur 4 mois mais sur un an. C'est-à-dire des marges de flexibilité et de précarité considérables pour les salariés qui pourront être à plus de 60 h par semaine pendant plusieurs mois et ne plus avoir que quelques heures de travail les mois suivants. Cette flexibilité est déjà expérimentée dans les transports routiers (en vertu d'une directive transposée depuis mars) avec les dangers que l'on sait : on permet désormais aux patrons de faire rouler leurs chauffeurs pendant 10 h certains jours ! Mais le projet de directive ne s'arrête pas là puisqu'il crée aussi une possibilité de déroger à la durée maximale de 48h pour aller jusqu'à 65 h hebdomadaire. Selon le principe scandaleux de "l'opting out", un salarié a "le droit (!) de renoncer à la durée maximale de travail". Cela serait une nouvelle arme de chantage à l'embauche et enterrerait tout mouvement de réduction du temps de travail au niveau européen.

Directive sur les services portuaires : le "Bolkestein des mers"

> Le parcours rocambolesque de ce projet de directive depuis 4 ans illustre bien l'obstination libérale de la Commission européenne. Proposé pour la première fois par la Commissaire européenne Loyola de Palacio en 2001, le texte a été rejeté par le Parlement européen en novembre 2003 suite à une immense grève européenne des dockers. Le texte prévoyait en effet de pouvoir appliquer aux personnels des ports le droit social des pays d'origine des bateaux ... c'est-à-dire le droit des pays à pavillon de complaisance. Pourtant, comme la Commission a seule le pouvoir d'initiative, le texte a été remis sur la table quasiment à l'identique en octobre 2004 ! Et on s'apprête à demander au Parlement européen un nouveau vote pour l'automne quitte à le contourner ensuite en passant le texte en force par le Conseil des chefs d'Etat qui a le dernier mot.

Règlement transports : sur la voie du rail britannique

> En cours d'élaboration à Bruxelles, le règlement européen sur les transports programme une mise en concurrence rapide des transports de voyageurs : 50 % des bus urbains d'ici 4 ans et 100 % d'ici 8 ans, 50 % des trains régionaux d'ici 8 ans et 100 % d'ici 15 ans. Là aussi, une première tentative en 2000 avait été arrêtée suite à l'opposition du Parlement européen. Alors que le précédent de l'ouverture à la concurrence des transports britanniques a été un véritable naufrage, la Commission s'obstine donc à emprunter le même chemin dans tous les pays européens. En Grande Bretagne, l'affrontement anarchique d'une dizaine de compagnies ferroviaires depuis la libéralisation des années 1990 a conduit non seulement à la faillite (suivie d'une renationalisation) de l'entreprise chargée de piloter le réseau mais aussi à une hausse rapide des tarifs et à une chute des investissements qui a débouché sur de graves accidents.

>>>

Réforme des aides d'Etat : encore moins d'intervention publique

En s'appuyant sur les traités qui interdisent les aides d'Etat à des productions ou à des services pour garantir la concurrence (repris à l'art III-167 du projet de Constitution), la Commission a annoncé en février un vaste plan pour réduire encore ces aides publiques, notamment quand elles proviennent des régions. Alors que cette chasse aux aides publiques a déjà plombé le sauvetage d'un géant industriel comme Alstom et fait enterrer l'essentiel du plan de relance du fret ferroviaire en France ! Le détail de ce plan de lutte contre les aides devait être présenté le 6 avril par la très libérale commissaire à la concurrence Nelly KROES mais a été reporté au dernier moment par le président de la Commission "après le 29 mai" ...

Pour chacun de ces projets, le résultat du vote français du 29 mai déterminera le rapport de force pour la suite. Face à une Commission qui contourne les votes symboliques du Parlement européen pour arriver à ses fins, seul le NON français à la Constitution peut créer le rapport de force politique capable de stopper un tel acharnement libéral.

Commandez le badge !



C'est eux qui le disent !

" Nous sommes sûrs que le conflit sur la directive Bolkestein va se déclencher de nouveau après le référendum français si le Oui gagne. "
John MONKS, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES), mars 2005.

"Si nous avons retiré la directive [Bolkestein], nous aurions donné l'impression que la libéralisation des services avait disparu de l'agenda européen".

Jean-Claude JUNCKER, premier ministre luxembourgeois, président en exercice de l'Union européenne, mars 2005.

"Personne au Conseil n'a proposé le retrait de la directive [Bolkestein]. Si nous avons retiré la directive, nous aurions perdu l'élan."
José Manuel BARROSO, président de la Commission européenne, mars 2005.

"Le directive sur le temps de travail donne aux employeurs le droit d'organiser unilatéralement le temps de travail de leurs salariés sur une période de 12 mois".

John MONKS, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats.

"Il faudra aboutir à une nouvelle diminution des aides d'Etat qui faussent la concurrence et empêchent de la sorte les changements structurels nécessaires."

Feuille de route de la Commission européenne, février 2005.



- Je soutiens la campagne contre la constitution européenne de l'association Pour la République Sociale - fondateur Jean-Luc Mélenchon
- Je verse € pour soutenir le financement de cette campagne
- Je verse 1,50 € je reçois un badge Je verse 13 € je reçois 10 badges



Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Tél. :

Mail :

